



Je suis préparateur en pharmacie

Je souhaite évoluer vers un autre métier pharmacien d'officine



MÉTIER

Le **pharmacien**, professionnel de santé, exerce en officine. Il contribue notamment aux soins de premier recours (éducation pour la santé, prévention et dépistage) et peut participer à l'éducation thérapeutique et aux actions d'accompagnement de patients.

L'officine de pharmacie est l'établissement commercial de dispensation au détail des médicaments et produits relevant du monopole pharmaceutique.

L'exercice professionnel est encadré par le code de la santé publique. Responsable en cas d'erreur, il a un rôle de conseil et d'accompagnement des patients sur les traitements prescrits par le médecin, les produits de santé, la parapharmacie, et un rôle d'orientation vers les autres personnels de santé...

En l'absence du titulaire, le pharmacien adjoint est le responsable dans l'officine.

Le pharmacien adjoint est salarié de l'officine tandis que le pharmacien titulaire relève du statut libéral et a la responsabilité de gestion de l'officine.

ACCÈS AU MÉTIER

Le diplôme d'État de docteur en pharmacie est obligatoire.

FORMATION, CERTIFICAT OU DIPLÔME

Niveau Bac +6 :

- Diplôme d'État de docteur en pharmacie.

PARCOURS DE MOBILITÉ

Un arrêté du 13 décembre 2019 permet aux préparateurs en pharmacie d'accéder, depuis la rentrée universitaire 2021, à la seconde ou à la troisième année du cursus d'études de pharmacie.

Les préparateurs désirant s'engager dans cette voie doivent déposer un dossier auprès de la faculté de pharmacie de leur choix. Celui-ci sera examiné par un jury qui se prononcera sur son admissibilité. Les candidats pour lesquels le dossier est retenu sont généralement convoqués pour un entretien. Le nombre d'admis tient compte de la capacité déterminée au niveau de chaque université.

COMPÉTENCES TRANSFÉRABLES

Indications synthétiques sur les activités du métier de préparateur en pharmacie dont les compétences sont transférables pour l'exercice du métier de pharmacien d'officine.

Activités de préparateur en pharmacie	Degré de transférabilité vers pharmacien d'officine
Délivrance des produits pharmaceutiques médicaments ou produits pharmaceutiques avec ou sans ordonnance	😊
Mise en oeuvre des actions de prévention	😊
Approvisionnement de l'officine	😊
Préparations officinales	😊

Fort

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR/À DÉVELOPPER

- Compétences de gestion (administration, management, ressources humaines) d'une officine.

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

L'activité se déroule en officine.

Métier de contact avec la clientèle, le travail s'effectue pour partie debout. Les plages d'ouverture comprennent le samedi et occasionnellement des gardes de nuit et du dimanche.

ALLER PLUS LOIN

- www.ordre.pharmacien.fr
- France compétences

Afin d'en faciliter la lecture, les termes de cette fiche sont au masculin sans contrevenir au principe d'égalité entre les femmes et les hommes.